

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 OCTOBRE 2014
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 octobre 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

35. Approbation - Règlement d'emprunt # 1 (résolution 14-017) Régie intermunicipale du Centre multisports régional

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nature de la transaction dans le dossier CM-2014-3348 - aucun commentaire
- Motif de la modification contractuelle à Solmatech inc.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2014-363 Approbation procès-verbal
Séance générale 8 septembre 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 8 septembre 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-364 Approbation des comptes - septembre 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de septembre 2014 :

Fonds d'administration : 2 314 399.04 \$
(Chèques numéros 16593 à 16794, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 2 777 512.62 \$
(Chèques numéros 1687 à 1711 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2577

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2014-34 **Règlement 534-45 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des espaces de stationnements durant la période hivernale et d'ajouter des débarcadères près de l'école Labarre sur la route 132 et la rue Jodoin**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-45 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des espaces de stationnements durant la période hivernale et d'ajouter des débarcadères près de l'école Labarre sur la route 132 et la rue Jodoin

A-2014-35 **Règlement 534-46 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter une interdiction de virage à gauche sur le boul. Lionel-Boulet direction Nord vers le chemin de la Rivière-aux-Pins**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-46 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter une interdiction de virage à gauche sur le boul. Lionel-Boulet direction Nord vers le chemin de la Rivière-aux-Pins.

A-2014-36 **Règlement numéro 630-6 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'apporter des modifications à l'annexe A**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 630-6 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'apporter des modifications à l'annexe A.

A-2014-37 Règlement 709-3 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de préciser les dispositions relatives aux fondations des bâtiments principaux

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 709-3 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de préciser les dispositions relatives aux fondations des bâtiments principaux.

2014-365 Adoption – Projet de règlement 709-3 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de préciser les dispositions relatives aux fondations des bâtiments principaux

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet règlement 709-3 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de préciser les dispositions relatives aux fondations des bâtiments principaux.

Adoptée.

A-2014-38 Règlement numéro 707-67 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la définition de ligne latérale, de préciser les dispositions relatives au drainage souterrain des aires de stationnement et de préciser les dispositions de l'affichage pour les services à l'auto

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-67 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la définition de ligne latérale, de préciser les dispositions relatives au drainage souterrain des aires de stationnement et de préciser les dispositions de l'affichage pour les services à l'auto.

2014-366 Adoption – Premier projet de règlement 707-67 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la définition de ligne latérale, de préciser les dispositions relatives au drainage souterrain des aires de stationnement et de préciser les dispositions de l'affichage pour les services à l'auto

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-67 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser la définition de ligne latérale, de préciser les dispositions relatives au drainage souterrain des aires de stationnement et de préciser les dispositions de l'affichage pour les services à l'auto soit et est adopté.

Adoptée.

**2014-367 Adoption second projet - PPCMOI no 2014-51
Projet particulier de construction
Future construction de G.C.M. Consultants inc.**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction de G.C.M. Consultants inc.;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-07-38 du 9 juillet 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser ladite demande;

Considérant cependant que le CCU, dans son analyse, approuve l'ensemble du projet présenté à l'exception de la proportion de revêtement de tôle à baguette trop grande sur le mur avant, contrevenant selon eux au critère no.3 de l'article 22 du règlement 807;

Considérant que ce critère concerne la qualité de l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

Considérant que le type de revêtement choisi pour les murs ne peut avoir aucune influence sur l'implantation, la volumétrie, la densité ou l'aménagement des lieux (terrain), et qu'en conséquence ce critère ne peut trouver application pour cette raison;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2014-51 visant les articles 245, 247 et 269 du règlement de zonage numéro 707, concernant la construction d'un immeuble commercial (G.C.M. Consultant inc.) sis au 1645, boulevard Lionel-Boulet.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de la firme d'architectes JBC Architectes, plans numéro 2014-101 datés du 30 avril 2014.

Adoptée.

2014-368 Adoption – Règlement 707-65 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'encadrer l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) en zone agricole

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-65 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'encadrer l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) en zone agricole.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les deux (2) demandes de dérogations mineures ci-après ; aucune intervention.

**2014-369 Dérogation mineure no 2014-58
Régulariser l'implantation d'une remise détachée
97, rue des Arondelles**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la régulariser l'implantation d'une remise détachée au 97, rue des Arondelles

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-08-43 du 27 août 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 16 septembre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-58 afin de régulariser la marge arrière d'une remise isolé dont la fondation est sur une dalle de béton à 1.43 mètre alors que le règlement prévoit une marge de 1.5 mètre au 97, rue des Arondelles, le tout conformément au plan préparé par monsieur Samuel de Beaumont, dossier D22981 minute 147 en date du 7 mai 2014.

Le terrain porte le numéro de lot 92-674 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-520.

Adoptée.

**2014-370 Dérogation mineure no 2014-57
Construction d'un bâtiment principal projeté
2800, chemin de la Baronnie**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la construction d'un bâtiment principal projeté au 2800, chemin de la Baronnie.

Considérant qu'en vertu des résolutions CCU 2014-08-44 du 27 août 2014 et CCU-2014-09-53 du 24 septembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement de refuser ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 16 septembre 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant que le conseil considère que le projet est fortement supérieur architecturalement à un éventuel projet qui respecterait complètement la réglementation;

Considérant de plus que le conseil entend modifier sous peu la réglementation dans cette zone à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-57 visant la réduction du pourcentage de matériau de classe 1 sur les façades du bâtiment principal, le tout conformément aux plans préparé par madame Line Laurin, architecte, dossier D1.13.50 en date du 18 août 2014.

Le terrain porte les numéros de lots 138-P et 139-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-458

Adoptée.

2014-371 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-43
Modification de revêtement extérieur pour l'agrandissement du bâtiment principal
324, boulevard de la Marine

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-09-50 du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, la modification du P.I.I.A. n° 2014-43 afin d'autoriser le projet de modifications du revêtement extérieur pour l'agrandissement du bâtiment principal, le tout conformément aux plans réalisés par Madame Anick St-Laurent, architecte, datés du 30 avril 2014 (plans numéro 14-139).

Le bâtiment est sis au 324, boulevard de la Marine sur le lot 90-21-5 dans la zone C-564.

Adoptée.

2014-372 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-12
Modification du bâtiment principal destiné à un usage commercial et de modifier l'affichage mural
2358, route Marie-Victorin

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-09-49 du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, la modification du P.I.I.A. n° 2014-12 afin d'autoriser le projet de transformation du bâtiment principal et d'affichage mural sis au 2358, route Marie-Victorin, le tout conformément aux plans d'Anick St-Laurent, architecte, dossier G. MARQUETTE AUTO STATION INC., en date du 16 septembre 2014.

Le bâtiment est sis au 2358, route Marie-Victorin sur le lot 73-814 dans la zone C-612.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2014-373 **Fourniture et transport de pierre** ***Demix agrégats***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et transport de pierre;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Demix Agrégats* de Longueuil, datée du 23 septembre 2014, pour la fourniture et transport de pierre, option 1, pour un montant total 99 999.00 \$ taxes incluses ou deux (2) ans selon l'atteinte de la première éventualité.

Certificat de la trésorière numéro 2580

Adoptée.

2014-374 **Location de camions avec opérateurs - transport de neige saison 2014-2015** ***Décorome Construction et Les Entreprises RDL (2000) inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location de camions avec opérateurs - transport de neige saison 2014-2015;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires conformes selon la priorité établie à Décorome Construction pour trois (3) camions au montant de 40 384.97 \$ taxes incluses plus un montant de 8000 \$ taxes incluses (60 heures) pour des imprévus et Les Entreprises RDL (2000) inc. pour deux (2) camions au montant de 22 995 \$ taxes incluses plus un montant de 3 700 \$ taxes incluses (40 heures) pour des imprévus.

Cette dépense est imputée au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2583

Adoptée.

**2014-375 Achat de matériel informatique à la bibliothèque
Nouveaux postes de travail
Hypertec Systèmes inc.**

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la direction général en date du 23 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'acquisition de cinq (5) nouveaux PC (appareils informatiques) pour la bibliothèque chez *Hypertec Systèmes inc.* pour un montant total de 4 823.20 \$, plus taxes.

Cette dépense sera financée au fonds de roulement et remboursée par le fonds d'administration sur une période de trois (3) ans à compter de 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2576

Adoptée.

**2014-376 Acquisition d'une autorécreuse pour la nouvelle bibliothèque
Équipements sanitaires Prodec inc.**

Considérant la recherche de prix pour l'acquisition d'une autorécreuse pour la nouvelle bibliothèque;

Considérant la réception de prix de trois (3) fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à *Équipements sanitaires Prodec inc.* de Sorel-Tracy, pour l'acquisition d'une autorécreuse à la nouvelle bibliothèque pour un montant total de 8 042.50 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds de roulement et le remboursement de cette somme s'effectuera sur cinq (5) ans à compter de 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2578

Adoptée.

**2014-377 Éclairage parc à chiens
Autorisation de dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux
Électricité Michel Langlois inc.**

Considérant la recherche de prix pour des travaux d'éclairage au parc à chiens;

Considérant la réception de prix de trois (3) fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à *Électricité Michel Langlois inc.* de Varennes, pour les travaux d'éclairage au parc à chiens pour un montant total de 11 267.55 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au *fonds de parcs et terrains de jeux*.

Certificat de la trésorière numéro 2579

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-378 Autorisation de signature Offre d'achat lots 44-P, 51-P et 52-P - Hydro-Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'autoriser, de plus, le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à venir concernant cette offre d'achat entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes.

Adoptée.

2014-379 Autorisation de signature Convention réseaux de distribution aériens et évaluation sommaire du coût des travaux- Projet Novoparc

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention et les ententes à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada et la Ville de Varennes; telles convention et ententes sont annexées à la présente comme si au long reproduites.

Adoptée.

2014-380 Autorisation de signature Transaction et quittance CM-2014-3348

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la transaction et quittance dans le dossier CM-2014-3348.

Adoptée.

**2014-381 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Approbation des prévisions budgétaires 2014**

Attendu que le 6 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2014 (résolution 14-016);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, montrant des revenus et des dépenses de 22 100 \$, dont un montant de 9 945 \$ est réservé à la Ville de Varenes.

Adoptée.

**2014-382 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Approbation des prévisions budgétaires 2015**

Attendu que le 6 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2015 (résolution 14-016);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, montrant des revenus et des dépenses de 207 100 \$, dont un montant de 48 200 \$ est réservé à la Ville de Varenes.

Adoptée.

2014-383 Construction d'un Centre multisports régional - Ratification des approbations des addendas au devis de soumission 2014-101

Attendu que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

Attendu que la Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Sainte-Julie ont délégué à la Ville de Varenes le pouvoir de demander des soumissions relatives à la conception du Centre multisports régional, conformément à l'Entente relative à une demande de soumission publique en commun pour des services professionnels en architecture - Élaboration d'un programme fonctionnel des besoins – Centre multisports régional (ci-après l'« Entente »), le tout approuvé par une résolution de la Ville de Varenes portant le numéro 2014-144, daté du 7 avril 2014;

Attendu que suite à la publication, le 22 juillet 2014, de l'appel d'offres « Construction d'un centre multisports régional - Dossier 2014-101 », relatif au projet de Centre multisports régional, il a été constaté par la Ville de Varenes que des modifications aux documents de soumission étaient requises;

Attendu que l'article 6 de ladite entente prévoit que tout addenda aux documents de soumission doit recevoir l'accord des parties avant son émission;

Attendu que des addendas ont été préparés par la Ville de Varennes et soumis à la Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Sainte-Julie pour approbation;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier les approbations données par Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Sainte-Julie;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ratifier les approbations données par le directeur général et le greffier de la ville aux addendas 1, 2, 3, 4 et 5 de l'appel d'offres « Construction d'un centre multisports régional - dossier 2014-101 », relatif au projet de Centre multisports régional, le tout tel que soumis par la Ville de Varennes et conformément à l'entente signée entre les parties.

Adoptée.

2014-384

**Appui de la Ville de Varennes
Demande à la (CPTAQ)**

Morcellement de terres agricoles - Alain Hébert, Christian Chaput et Roland Beauchamp

Considérant la demande d'autorisation des requérants, messieurs Alain Hébert, Christian Chaput et Roland Beauchamp, d'acheter des parties de lots, propriété de Pétromont, société en commandite, afin d'exploiter lesdites parties du terrain;

Considérant le rapport de recommandation de la conseillère en urbanisme en date du 18 septembre 2014;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie les demandes d'autorisation des requérants afin de permettre l'aliénation des lots 144-P, 145-P, 147-P, 148-P, 149-P et 152-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long réécités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

2014-385 Mise à jour - Application des règlements, délégation, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Considérant que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

2014-386 Politique - tournages cinématographiques sur le territoire de la Ville de Varennes - Mise à jour

Considérant les modifications nécessaires à apporter dans la Politique de tournages cinématographiques sur le territoire de la Ville de Varennes;

Considérant la recommandation de la direction générale en date du 1^{er} octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique intitulée « Tournages cinématographiques sur le territoire de la Ville de Varennes » ayant pour but d'établir les règles de la Ville de Varennes concernant les tournages cinématographiques, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

2014-387 Demande de transferts budgétaires 2014

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 79 342 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 septembre 2014 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

Adoptée.

2014-388 Adhésion au programme de soutien au développement de l'engagement bénévole 2014-2018

Attendu que Loisir et Sport Montérégie propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de la rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du « Portail en gestion des bénévoles » et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

Considérant que le secteur du loisir public :

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

Considérant que l'engagement bénévole auprès de la collectivité :

- Contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Permet de maintenir accessible l'offre de service en loisir public.

Considérant que l'engagement bénévole auprès des individus :

- Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi;
- Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions;
- Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes participe au programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport et qu'à cet effet elle s'engage à :

- Signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole;
- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;

- Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du « Portail en gestion des bénévoles » et faciliter leur utilisation;
- Participer activement aux activités de réseautage;
- Nommer une personne responsable pour le suivi.

Que la Ville de Varennes désigne madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, responsable du suivi;

Que la Ville de Varennes autorise monsieur le maire Martin Dampousse à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la déclaration et les documents d'adhésion à la charte citée plus haut.

Adoptée.

2014-389 Modifications contractuelles - Étude géotechnique supplémentaire pour la nature du sol près du pipeline sur le chemin de l'Énergie - Solmatech inc.

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant particulièrement que ces tests sont rendus nécessaires à la demande de TQM et que cette somme de 7 200 \$ plus taxes permettra à la ville d'économiser près de 500 000 \$ de travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle totale de 7 200 \$, plus taxes, au contrat attribué à *Solmatech inc.* pour des services professionnels pour une étude géotechnique supplémentaire relative à la nature du sol près du pipeline sur le chemin de l'Énergie.

Le financement sera fait par le règlement 796.

Certificat de la trésorière numéro 2582

Adoptée.

2014-390 Appel d'offres services professionnels - ingénieur Réfection rue de la Fabrique et réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville Approbation des critères et exigences

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels en ingénierie relativement à la réfection rue de la Fabrique et réaménagement du stationnement de l'hôtel de ville.

Adoptée.

**2014-391 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-10 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 1^{er} octobre 2014.

Adoptée.

**2014-392 Approbation - Règlement d'emprunt # 1 (résolution 14-017) Régie
intermunicipale du Centre multisports régional**

Considérant l'adoption par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre Multisports Régional du Règlement numéro 1 décrétant l'acquisition d'un terrain, la conception et la construction d'un Centre multisports régional ainsi que l'acquisition de divers équipements et mobilier en décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 10 800 000 \$ pour en acquitter le coût, par sa résolution 14-017 du 6 octobre 2014.

Considérant les dispositions de l'article 468.37 De la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, et appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve le règlement d'emprunt numéro 1 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, intitulé « Règlement décrétant l'acquisition d'un terrain, la conception et la construction d'un Centre multisports régional ainsi que l'acquisition de divers équipements et mobilier en décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 10 800 000 \$ pour en acquitter le coût ».

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Affaissement de sol et maison lézardé rue des Érables
- Formation d'un comité de résidents au Manoir de Varennes
- Présence d'un nid de poule important près du 2025, boulevard René-Gaultier
- Félicitations pour les aménagements à la Promenade Mère-D'Youville
- Sécurité publique dans l'île Sainte-Thérèse
- Nombre important de citoyens debout dans les autobus du circuit 122 du C.I.T.

- Date d'ouverture de la nouvelle bibliothèque
- Demande d'abolition de l'interdiction de stationnement de nuit en période hivernale
- Demande de prolongation de l'entente avec la bibliothèque de Boucherville
- Lieu et heure de la réunion d'information sur le détournement transport lourd
- Matière résiduelle visé par le règlement 707-65
- Demande de déserte en aqueduc et en égout sanitaire pour la zone agricole
- Réponse du MTQ à la demande visant à retirer l'autorisation de transit au Centre ville sur le boulevard Marie-Victorin
- Ordre du jour de la rencontre d'information sur le détournement transport lourd
- Date de fin des travaux à la nouvelle bibliothèque
- Charge fiscale pour la réfection de la rue de la Fabrique
- Manque de sécurité pour les usagers du transport collectif debout dans l'autobus

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 30.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA